



MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

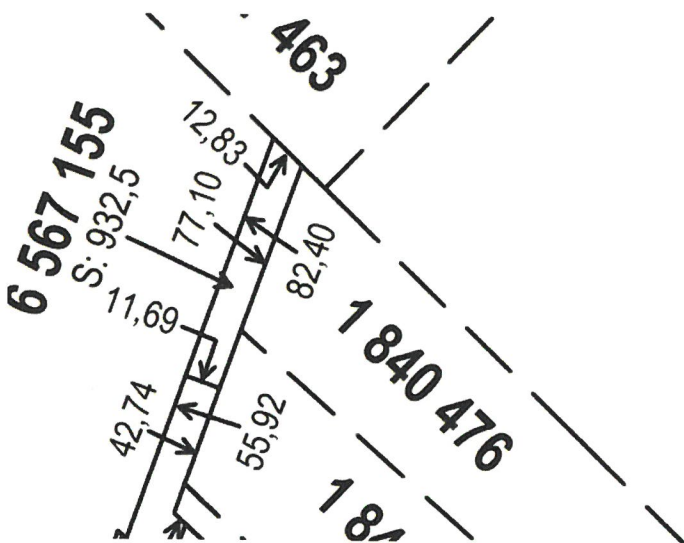
AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Johanne Godin, directrice générale qu'à la session du Conseil qui sera tenue le 4 avril 2023, à 20 h, à la salle du Conseil de Saint-Simon (49, rue du Couvent), le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative au lot 1 840 476, 936 à 938, 4^e Rang est.

Cette demande vise à autoriser :

L'enclavement du lot 1 840 476 pour donner suite au transfert d'une partie du 4^e rang Est, nouveau lot 6 567 155, à un propriétaire privé. Le lot aura un frontage de 0 mètre.


Le règlement de lotissement # 545-19, à l'article 4.2, stipule que la largeur minimale d'un lot non-desservi est de 50 mètres

La dérogation est de 50 mètres.



Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de ladite session du 4 avril 2023.


En foi de quoi, je donne cet avis ce 16 mars 2023.


Johanne Godin, DMA
Directrice Générale

Certificat de publication

Je, soussignée, Johanne Godin, directrice générale de la Municipalité de Saint-Simon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le 16 mars 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16 mars 2023.


Johanne Godin, DMA
Directrice Générale